

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
LUNDI 16 DECEMBRE 2024
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 055-215505058-20241216-20241216_033-DE



DÉLIBÉRATION
du 16/12/2024

Le Lundi 16 Décembre 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20241216.033

OBJET :

**Réhabilitation de la
salle multi activités**
- Marché – Ratification
de la décision de la CAO
(avenants)

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRÉ Cyrielle à M. HENRY Philippe - M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. KEROUH Nordine à Mme BAUGNON Mathilde – M. SCHUMANN Yves à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. KEROUH Nordine - Mme LECLERCQ Josiane – M. PAUCHET David – M. SCHUMANN Yves

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 21 voix pour :
Madame THOUVENIN Odile

Le Maire certifie :

➤ Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 17/12/2024

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : 9/12/2024

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	17
Pouvoirs	4
Absents	2
Votants	21

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Lors de l'attribution du marché pour les travaux de Réhabilitation de la salle multi-activités et notamment :

- Lot 6 : Plâtrerie, l'entreprise PALAZZO a été retenue pour un montant de 11 985,15 € H.T.
- Lot 9 : Electricité, l'entreprise LORR'ELEC a été retenue pour un montant de 11 500,00 € H.T.
- Lot 10 : Sols, l'entreprise GIL a été retenue pour un montant de 26 375,55 € H.T.

Au fur et à mesure de l'avancement de la réhabilitation, des travaux complémentaires sont nécessaires :

		Montant HT
<i>Plus-value sur le</i> LOT n° 6 – Plâtrerie	<u>Travaux complémentaires :</u> - Doublages simples	+ 8 276,70 €
<i>Plus-value sur le</i> LOT n° 9 – Electricité	<u>Travaux complémentaires :</u> - Tableau de protection - Installation en triphasé	- 1320,00 € + 5 686,90 €
<i>Plus-value sur le</i> LOT n° 10 – Sols	<u>Travaux complémentaires :</u> - Fourniture et pose isolant + chape - Surcharge de 2 m3 de chape liquide	+ 1 092,00 €

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le Lundi 9 Décembre 2024 à 14h30 et a émis un avis favorable sur ces avenants.

Pour information et en cas d'acceptation des avenants par la CAO, le nouveau montant du marché pour le :

- lot 6 – plâtrerie sera de 20 261,85 € HT
- lot 9 – électricité sera de 15 866,90 € HT
- lot 10 – sols sera de 27 467,55 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de ratifier la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- d'autoriser le Maire à signer les avenants des lots 6, 9 et 10,

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 21 voix pour, SLO

ID : 055-215505058-20241216-20241216_033-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- ratifie la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- autorise le Maire à signer les avenants des lots 6, 9 et 10.

Délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Maire de Thierville, Maire,
C. ANTION

